

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 29 mars 2017 portant désignation des
membres du jury de l'examen d'entrée et d'accès aux
études de premier cycle en sciences médicales et/ou des
études de premier cycle en sciences dentaires**

A.Gt 21-12-2022

M.B. 24-02-2023

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires, article 2, § 3, tel que modifié par le décret du 17 novembre 2022 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2017 portant désignation des membres du jury de l'examen d'entrée et d'accès aux études de premier cycle en sciences médicales et/ou des études de premier cycle en sciences dentaires ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur ;
Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Dans l'intitulé de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2017 portant désignation des membres du jury de l'examen d'entrée et d'accès aux études de premier cycle en sciences médicales et/ou des études de premier cycle en sciences dentaires, les mots «de l'examen» sont remplacés par les mots «du concours».

Article 2. - A l'article 1^{er} du même arrêté, les mots «de l'examen» sont remplacés par les mots «du concours».

Article 3. - Le Ministre qui a l'enseignement supérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 21 décembre 2022.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY